

## CERTIFICATION &amp; RNCP

# Équivalence diplôme

**DÉFINITION**

Une équivalence diplôme est la reconnaissance officielle qu'un titre, un diplôme étranger ou une expérience professionnelle permettent d'accéder à un autre cursus, métier ou concours sans repasser par la formation initiale.

Trois cas d'usage principaux :

1. Équivalence diplôme étranger : ENIC-NARIC France délivre des attestations de comparabilité pour les diplômes obtenus hors France. Utile pour les personnes en reconversion arrivant de l'étranger.
2. Équivalence pour accès à un concours : certains concours (fonction publique, professions réglementées) acceptent des équivalences (ex: BTS au lieu de Bac, expérience pro de 5 ans au lieu de licence).
3. Équivalence pour entrer en formation : le bac+2 par expérience permet d'accéder à un Bachelor ou à une formation niveau 6 sans bac obligatoire. Souvent prévu dans les Titres Pro qui acceptent des dispenses sur dossier.

Démarches :

- Diplôme étranger : [info.enic-naric.fr](http://info.enic-naric.fr) (paiement requis)
- Concours : se référer au règlement de chaque concours
- Formation : demander à l'organisme un test de positionnement

L'équivalence est sous-utilisée par méconnaissance. Beaucoup d'adultes ont les compétences mais pas le "papier". L'équivalence ouvre la porte sans repasser par la case formation initiale longue.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adultes  
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/equivalence](http://benjaminduplaa.com/lexique/equivalence)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF